

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 4 MAI 2021**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, quatrième jour du mois de mai deux mille vingt-et-un, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-104 du 15 décembre 2020, la séance du comité administratif est enregistrée et se tient sans public. Les membres du comité administratif y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan.

En visioconférence : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville, M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre et M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Également présentes : En visioconférence, Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et en personne, Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2004-05-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 1.1.1 C - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Règlement 1984.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2005-05-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 avril 2021, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité d'Henryville - Règlement 153-2015-03

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 153-2015-03 adopté par le conseil de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise l'émission d'un permis de construction pour effectuer des travaux sur une construction érigée sur un terrain enclavé.

B) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Règlement 2021-190-05

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2021-190-05 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement précise que certains travaux de revêtement extérieur ne sont plus assujettis au PIIA. On prévoit également l'assujettissement au PIIA de constructions sur l'ensemble du territoire nécessitant un agrandissement et certaines règles de lotissement.

C) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1984

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1984 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement prévoit l'assujettissement de deux zones au secteur de PIIA « Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux », le tout situé de part et d'autre de la rue Jacques-Cartier nord, à proximité des rues Champlain et Vanier.

1.1.3 Urbanisme - Divers

**A) CPTAQ - Lots 5 985 409, 5 985 410 et 5 985 412 -
Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix auprès de la CPTAQ en vue d'obtenir l'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour les lots 5 985 412, 5 985 409 et 5 985 410, plus particulièrement pour une superficie de 3 500 mètres carrés (lot 5 985 410). L'objectif est de permettre la construction d'un bâtiment d'entreposage de bateaux dans la zone 536 située en zone agricole et contigüe au périmètre d'urbanisation de la municipalité suite à un incendie majeur.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 MEI - Zone d'innovation

Le directeur général dépose une lettre transmise par le ministère de l'Économie et de l'Innovation confirmant la recevabilité de la demande de désignation de la Zone d'innovation en sécurité civile et publique pour le Haut-Richelieu.

2.2 **FRR/Entente sectorielle - Projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à participer au renouvellement de l'entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 (BIEC), autoriser les signatures et confirmer la participation financière de la MRC du Haut-Richelieu à raison de 10 000\$ par année pendant 3 ans pour un total de 30 000\$.

2.3 **Alo Richelieu - Demande d'aide financière**

Les membres du comité administratif échantent relativement à la demande d'aide financière déposée par Alo Richelieu pour un montant de 75 000\$ dans la mesure où la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu contribuerait également à un montant de 75 000\$. La demande vise à pallier au déficit anticipé de la saison estivale 2021 pour le circuit des bateaux électriques.

Les membres souhaitent obtenir le budget d'opération de la première année de même que l'ensemble des subventions obtenues dans le projet d'Alo Richelieu. Les membres du conseil discuteront de ce dossier préalablement à la séance régulière du 12 mai 2021.

2.4 **Société de développement - Demande d'aide financière**

Les membres du comité administratif souhaitent rencontrer les représentants de la Société de développement Vieux-Saint-Jean pour expliquer le projet de « Boîte culturelle » nécessitant une aide financière de 45 000\$ sur 3 ans, à raison de 15 000\$ par année.

3.0 **GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

3.1 **MELCC - Subvention - Centre de compostage régional**

Le directeur général soumet la confirmation d'une subvention de 21 225 893\$ accordée à Compo-Haut-Richelieu inc. dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour la construction du Centre de compostage régional et l'acquisition de bacs bruns.

4.0 **ÉVALUATION**

4.1 **Règlement 567 - Demande de révision du rôle d'évaluation**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de modifier le règlement 250 sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière ou d'un rôle de la valeur locative. Ce règlement est une mise à niveau des tarifs.

5.0 **FONCTIONNEMENT**

5.1 **Finances**

5.1.1 **Comptes - Factures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 mai prochain.

5.1.2 **Bilan FRR/Ressources naturelles - Relance postpandémie**

Les membres du conseil poursuivront leurs échanges relativement à l'utilisation des sommes résiduelles du FRR/Ressources naturelles et relance postpandémie préalablement à la séance régulière du 12 mai 2021.

CAPV2021-05-04

6.0 VARIA

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2006-05-21 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 4 mai 2021.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier